

# COMMUNE de ST-JUST-LA-PENDUE

## Réunion du Conseil Municipal

### Mercredi 25 juillet 2018

**Présents** : Guy FABRE – Robert MISSIRE – Vincent GRIVOT – Christine PISANI – Michel DUCREUX – Fabienne MATHELIN – Franck ANDRE – Catherine BERNARD – Alain BISSAY – Isabelle NOTIN – Olivier BURNICHON – Anne-Marie CREPET – Nathalie PEGON – Raphaël SUEUR – Yannick MONFRAY –

**Absentes excusées** : Colette CHANNELLIERE – Romain COQUARD – Karine DUMAS

**Procuration** : Romain COQUARD à Isabelle NOTIN  
Karine DUMAS à Alain BISSAY

---

Sur proposition de M. FABRE, Maire, le conseil municipal, a :

- Approuvé les nouveaux tarifs communaux applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2018.
- Accepté la proposition de l'entreprise Sirot pour les 24 concessions du cimetière à vider de corps et de monument en demandant au Maire quelques modifications dans les travaux prévus.
- Fixé le tarif à 1 €/m<sup>2</sup> pour l'acquisition de la bande de terrain AD526 située rue des Canuts.
- Sollicité une demande de subvention auprès de la Région et du Département pour l'aménagement de la place et de la rue Fernand Merlin.
- Sollicité une demande de subvention auprès du Département pour la restauration des vitraux de l'église.
- Accepté l'encaissement du chèque de 107.21 € de l'assurance en remboursement de sinistre.
- Approuvé l'adhésion gratuite au service « FranceConnect » et le règlement définissant les conditions générales d'utilisation pour la saisine par voie électronique des demandes d'autorisation d'urbanisme.
- Approuvé la convention de mise à disposition de personnel au Syndicat des Eaux du Gantet.
- Approuvé la convention de remise des voiries communales rétablies dans le cadre de la construction de l'autoroute A89.
- Autorisé le Maire à signer le marché public d'aménagement de voirie et réseaux rue des jardins et rue des écoles.
- Accordé la délégation de signature à Monsieur Missire pour les actes notariés en cas d'absence du Maire.
- Approuvé la régularisation de l'acquisition de la parcelle cadastrée AD 451, frappée d'alignement, et ce à titre gratuit.